

Bilan de l'Observatoire des Odeurs du bassin de Thau - 1^{er} trimestre 2026

ETU-2026-054

Édition Juillet 2026

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

1. Contexte et objectifs

Atmo Occitanie anime un observatoire des odeurs autour de la zone industrielle du bassin de Thau depuis 2016 afin d'évaluer les gênes olfactives et suivre leurs évolutions, en concertation avec industriels, habitants et collectivités. Les partenariats noués avec Sète Agglopôle Méditerranée ainsi que 6 industriels (Saipol, Scori, Timac-Agro, Hexis, North Atlantic Energies anciennement ESSO S.A.F et GDH) assurent la mise en œuvre de l'observatoire des odeurs et de la poursuite des objectifs suivants :

- Suivre l'évolution des gênes olfactives ;
- Détecter – dans les meilleurs délais – une éventuelle augmentation des nuisances olfactives ;
- Améliorer l'identification des sources odorantes et des conditions sous lesquelles elles sont ressenties (mise en relation des odeurs avec les conditions météorologiques, les conditions de fonctionnement des sites industriels, et éventuellement les mesures réalisées dans l'air ambiant) ;
- Permettre aux différents participants (industriels, collectivité, riverains...) de disposer d'une analyse partagée de la situation et faciliter les échanges autour de cette problématique.

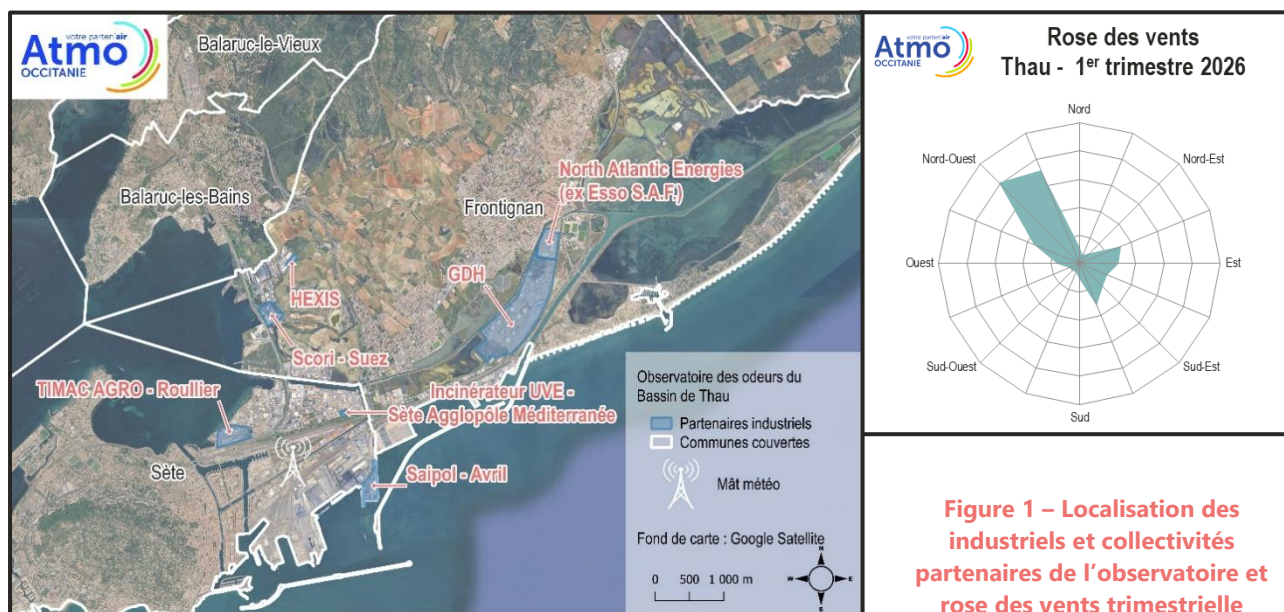
Ce document présente le bilan du 1^{er} trimestre 2026 du suivi de la gêne olfactive autour de la zone industrielle du bassin de Thau.

2. Dispositif d'évaluation

Le dispositif a été actualisé en 2021 et s'appuie depuis 2025 sur la **plateforme de signalement Signal'Air**, www.signalair.eu, **disponible sur une application web** et sur internet, permettant le recueil rapide et géolocalisé des nuisances olfactives de n'importe quel riverain.

4 communes sont couvertes : Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux.

Le suivi s'appuie également sur un réseau de citoyens sentinelles parmi la population environnante, qui est sollicité en cas d'épisode olfactif et aide à l'identification et à la discrimination des odeurs.



3. Bilan du suivi des odeurs au premier trimestre 2026

Sur le 1^{er} trimestre 2026, **3 signalements olfactifs** ont été recueillis : aucun signalement ne provient des citoyens sentinelles, ils ont tous été réalisés par d'autres riverains du grand public.

3.1. Répartition spatiale des odeurs

La carte ci-dessous présente la localisation des signalements odorants au cours du 1^{er} trimestre 2026.

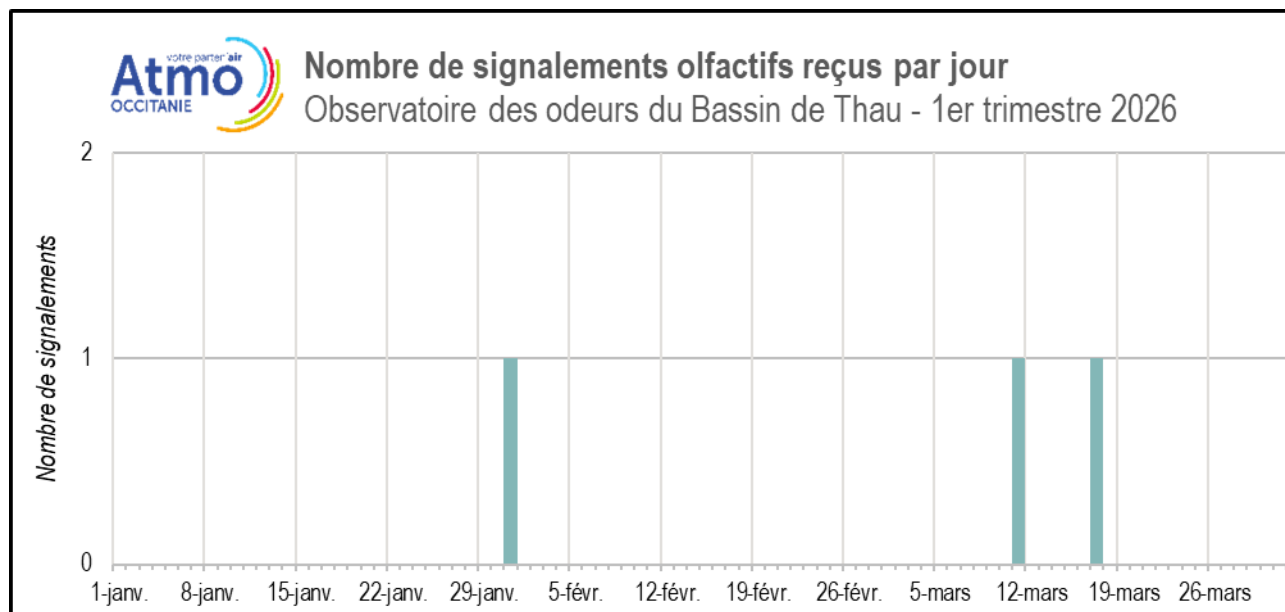


Figure 2 - Localisation des signalements d'odeurs sur le Bassin de Thau de janvier à mars 2026

Deux des signalements se situent au niveau du Quai des Moulins à Sète, et concernent des évocations d'odeurs de cuisson de graines. Les signalants supposent que ces nuisances olfactives proviennent de SAIPOL.

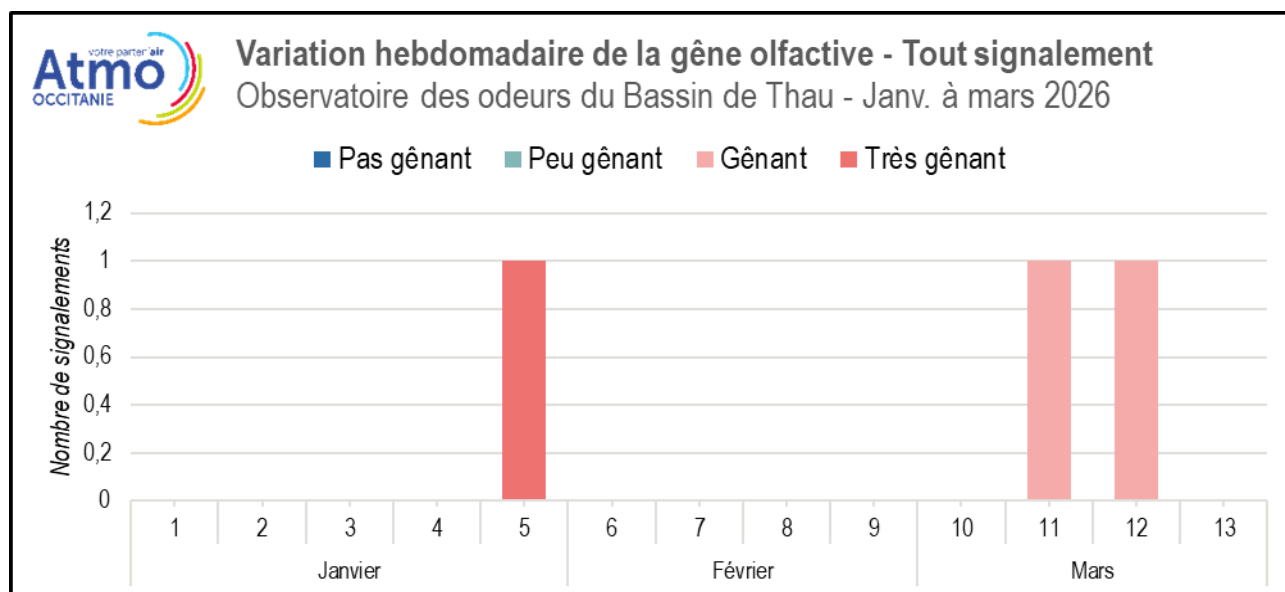
Le troisième signalement est localisé à proximité de l'Avenue des Vignerons, proche du centre-ville de Frontignan. Il s'agit d'une évocation d'odeurs de solvant/chimie, mentionnée comme récurrente sur les deux dernières semaines du mois de janvier. Aucune origine n'est supposée par le signalant.

3.2. Variations journalières des signalements



Sur le 1^{er} trimestre 2026, **3 journées ont été impactées** par un signalement, sur les mois de janvier et mars. Il s'agit uniquement de journées isolées.

3.3. Niveau de gêne des odeurs et conditions météorologiques

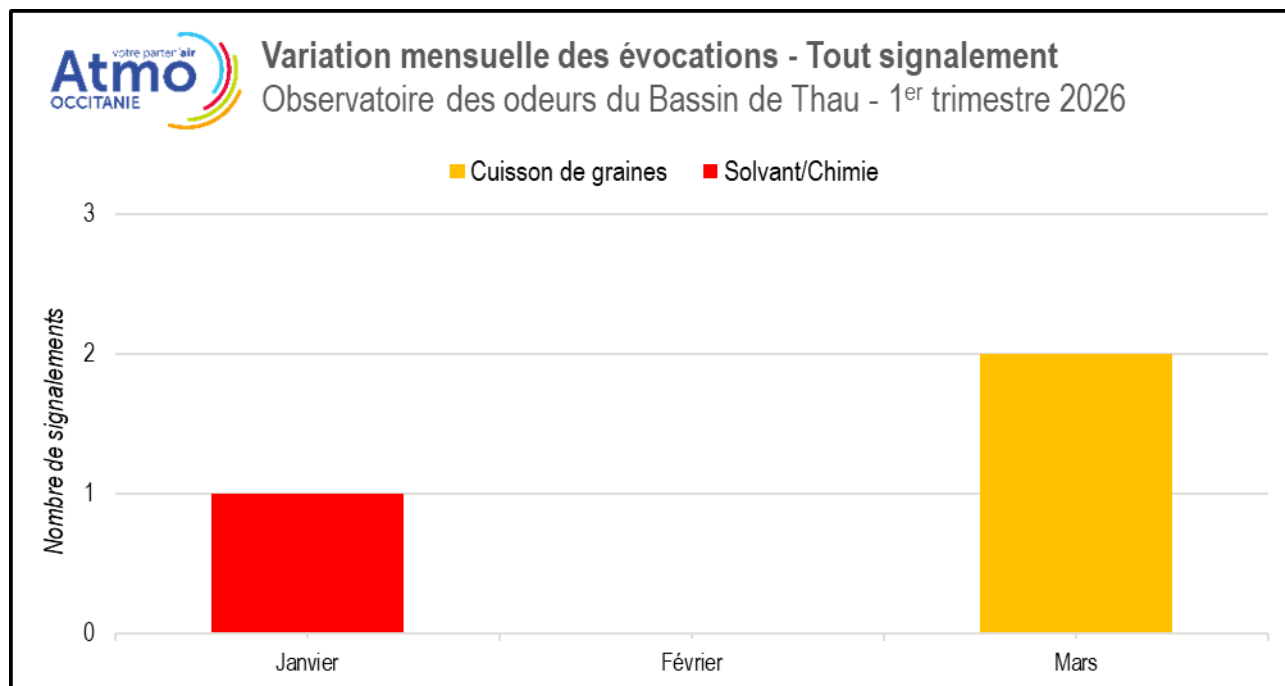


Les odeurs sont ressenties comme **gênantes (2 signalements) ou très gênantes (1 signalement)**.

Le signalement d'odeur très gênante de solvant/chimie a eu lieu au moment d'un vent circulant depuis le nord avec une vitesse modérée. Ces conditions météorologiques indiquent que la source se situe au nord du centre de Frontignan, et pourrait être lié à des travaux récurrents de peinture ou autre régulière utilisation de solvants.

Les signalements d'odeurs gênantes de cuisson de graines du mois de mars ont eu lieu sur des journées différentes mais dans des conditions de vents similaires. Ces vents faibles (<10 km/h) en provenance du sud valident l'identification des activités de Saipol comme source de ces nuisances odorantes.

3.4. Ressemblance des odeurs



2 évocations sont présentes au 1^{er} trimestre 2026 :

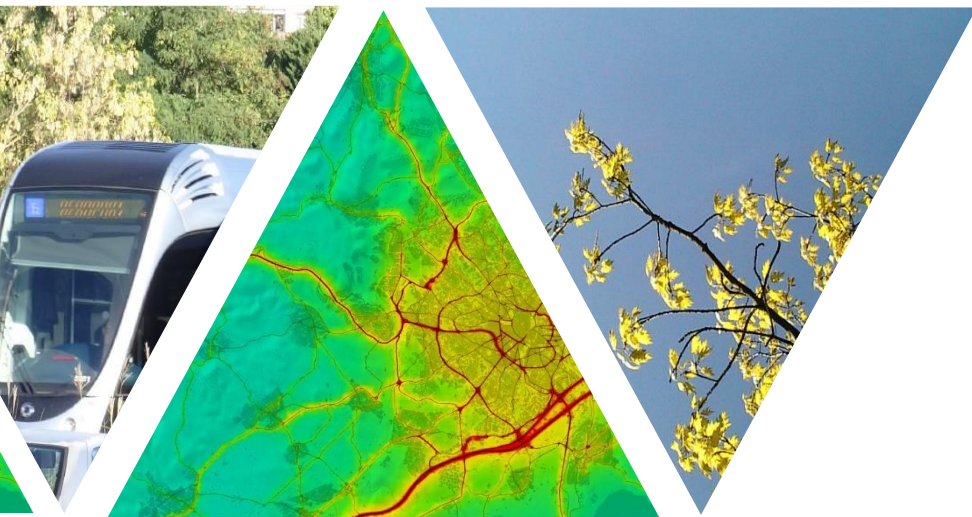
- **Solvant/Chimie** : cette odeur est signalée à 1 seule fois autour du centre de Frontignan en juillet, et sa source n'a pas été identifiée par le signalant. Les partenaires industriels locaux n'ont pas commenté cette nuisance olfactive ;
- **Cuisson de graines** : signalée à 2 fois au premier trimestre 2026, cette odeur est caractéristique de l'activité de SAIPOL et a été sentie en milieu d'après-midi et en début de soirée.

3.5. Perspectives

La surveillance des nuisances olfactives autour du bassin de Thau se poursuit en 2026 selon des modalités similaires. Une réunion publique annuelle sera organisée durant le second semestre 2026. Elle permettra de présenter le bilan de l'année 2025 de l'Observatoire des odeurs du Bassin de Thau, de sensibiliser le grand public à cette thématique par l'introduction de la plateforme Signal'Air, ainsi que de redynamiser l'observatoire par le recrutement de référents à présent nommés « citoyens sentinelles ».

Cette réunion publique aura lieu le jeudi 8 octobre 2026 à la salle Voltaire de Frontignan.

Pour toute question, vous pouvez nous écrire sur contact@atmo-occitanie.org.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie